



Les conséquences sociales de la crise sanitaire en Pays d'Ancenis : Constats et préconisations

Etude menée par la Commission « vie sociale » du Conseil de
Développement

Février 2022



Avant-propos

La présente étude s'appuie sur une cinquantaine d'entretiens réalisés entre fin 2020 et début 2022. Les types de structures interrogées ont été les suivants :

- CCAS ou commission sociale des communes
- Associations d'entraide
- Structures d'aide à domicile
- Autres acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques
- Acteurs de l'emploi
- Acteurs de l'éducation nationale
- Associations sportives ou culturelles
- Gendarmerie du Pays d'Ancenis

L'objectif était d'avoir une approche la plus large possible (sans toutefois prétendre à l'exhaustivité) des différents secteurs intervenants dans la vie quotidienne des habitants du Pays d'Ancenis.

Ainsi le Conseil de Développement a pu dresser :

- Des constats (quelles ont été les conséquences sociales de la crise sanitaire du Pays d'Ancenis)
- Des préconisations pour la suite à l'attention des acteurs du Pays d'Ancenis (comment essayer de faire face à ces conséquences)

Les principaux constats

Les acteurs face à la crise sanitaire (les administrations mais pas seulement)

Tous les acteurs interrogés ont été pris au dépourvu, pendant le 1er confinement certaines ont dû fermer ou réduire leurs activités pour se recentrer sur l'essentiel (ex : associations d'entraide et aide à domicile). Mais la quasi-totalité d'entre eux ont rapidement fait d'importants efforts d'adaptation (ex : fonctionnement en petit groupe tant dans une maison d'accueil spécialisée que dans une chorale). Les communes ont été des acteurs majeurs (organisation du protocole sanitaire dans les écoles, masques, vaccination, action envers les personnes vulnérables). La crise a montré toute l'importance du partenariat entre acteurs institutionnels ou associatifs et des élans de solidarité ont eu lieu (ex : dons par des entreprises locales, fabrication de masques par des bénévoles, etc).

Les modes de contacts pendant la crise sanitaire

Il y a eu moins de relationnel « direct » : en effet les acteurs interrogés ont annulé quasi-totalité de leurs actions ayant lieu en collectif (ex : temps conviviaux dans les associations d'aide à domicile). Cette crise aura souligné qu'une part de ce « relationnel direct » ne peut être remplacé par d'autres moyens et parfois même la nécessité de développer le « aller vers » (ex : pour une association d'aide aux malvoyants aller en EHPAD à la rencontre des personnes en perte de vision).

Le numérique a été utilisé pour de multiples choses et assurer une forme de continuité (ex : visio entre personnes suivies par l'aide à domicile et leurs famille, cours de musique en visio...) mais il a aussi été que cela posait souci à une partie du public (ex : les acteurs de l'emploi ont constaté qu'une partie de leur public, y compris les plus jeunes, n'étaient pas toujours bien équipés ou avaient des difficultés d'usage). Un accompagnement de ces publics est nécessaire.

A défaut de présentiel et compte tenu des difficultés de certains avec le numérique, le téléphone n'a pas été en reste (ex : il a été utilisé par des établissements scolaires pour garder un lien avec des élèves).

Les publics touchés et sous quelles formes ?

Conséquences psychologiques : au vu des entretiens réalisés c'est la principale conséquence de la crise sanitaire sur les habitants du Pays d'Ancenis. Dès début 2021 les CCAS rencontrés pointaient la solitude et l'anxiété, les associations d'entraide une inquiétude pour l'avenir et une fatigue morale. Quelques bénéficiaires de l'aide à domicile ont dû être hospitalisées en 2021 pour des raisons psychologiques. Pour les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques, ces publics déjà fragilisés socialement ont parfois été encore plus isolés pendant la crise, non sans conséquences psychologiques. Si les 16-25 ans suivis par la Mission Locale ont d'abord été libérés d'une part de pression sociale, les créneaux d'accueil psychologiques ont ensuite fait le plein. Dans le milieu scolaire, une partie des élèves sont plus fragiles mentalement.

Conséquences relationnelles/familiales : Il y a une hausse du nombre de séparations de couples, les CCAS ont constaté une hausse de demande de logements de ce fait. En outre, entre l'école à la maison et la promiscuité, les tensions entre parents et enfants se sont parfois accrues. La Gendarmerie n'a pas constaté de hausse (déclarée) des violences intrafamiliales mais quelques CCAS ont à gérer ce type de situations. Du fait de la fermeture de diverses structures d'accueil ou d'accompagnement, des aidants familiaux se sont retrouvés très seuls et sont épuisés. Dans le monde scolaire, les élèves n'avaient plus le droit de se mélanger, il en résulte à la rentrée 2021 des conflits au sein de certaines classes.

Conséquences économiques/financières : ce n'est pas la principale conséquence en Pays d'Ancenis, taux de chômage et nombre de personnes au RSA sont rapidement revenus à la normale. Certains ont toutefois pu connaître des difficultés au plus fort de la crise sanitaire.

Santé : Outre le risque covid, quelques structures ont mentionné un impact de la crise sanitaire sur la santé physique de leurs publics (notamment : hausse du degré de dépendance de bénéficiaires de l'aide à domicile).

Résultats et orientation scolaires : l'impact de la crise sur ce point est moins important qu'il aurait pu l'être mais n'est pas nul pour autant.

Impact sur le lien social permis par le milieu associatif : A la rentrée de septembre 2021, plus de la moitié des associations sportives ou culturelles interrogées ont connu une baisse significative de leur nombre d'adhérents. La plupart ont aussi perdu des bénévoles. Ces associations ont puisé dans leurs réserves financières, certaines pointent que si la crise sanitaire se poursuit elles ne pourront pas s'en sortir.

Au final, la crise sanitaire a avant tout fragilisé ceux qui étaient déjà fragilisés avant la crise (les CCAS et associations d'entraide doivent renforcer leur aide à des personnes déjà en difficulté avant la crise, les publics spécifiques déjà isolés se sont retrouvés encore plus isolés, des élèves déjà fragiles sont maintenant en difficulté tandis que les autres sont vite revenus à leur niveau initial, etc.). Si au début de la crise sanitaire beaucoup d'actions se sont concentrées autour des personnes âgées (dans les CCAS etc) et si les conséquences sur la précarité étaient redoutées, les conséquences psychologiques sur l'ensemble de la population du Pays d'Ancenis et notamment sur les jeunes n'avaient pas été anticipées.

Les conséquences sur le fonctionnement des structures au long terme

La crise sanitaire a amené certaines structures à réfléchir sur les modes de contacts utilisés (place du numérique, usage du téléphone, développement du « aller vers »...).

La crise sanitaire a aussi amené quelques-unes des structures interrogées à envisager des évolutions dans leurs modes d'organisation en général, notamment les CCAS (sur la nécessité d'échanger davantage entre eux et le fait de faire plus de préventif), l'aide à domicile (sur le fait d'inclure dans l'accompagnement l'apport de lien social etc.) et l'éducation nationale (sur la continuité pédagogique). Notons également que la crise sanitaire a eu un impact fort sur les salariés du sanitaire et social (fatigue professionnelle accrue), et que cela enclenche des réflexions sur ces métiers qui souffraient déjà de difficultés de recrutement (EHPAD, aide à domicile, secteur du handicap).

Les préconisations du Conseil de Développement : « Développer des actions en faveur de la santé physique mais aussi mentale des habitants du Pays d'Ancenis » (1^{er} axe)

Sur la santé physique :

- Réévaluer les besoins d'accompagnement suite à d'éventuelles hausses du **niveau de dépendance** de bénéficiaires de l'aide à domicile (*Cette action pourrait être menée par les associations d'aide à domicile et le Département*)
- Déceler chez les usagers d'éventuels **renoncements aux soins liés à la crise sanitaire** (*Cette action pourrait être menée par les CCAS et les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques*)

Sur la santé mentale :

- Observer la situation des **jeunes** (0-30 ans) afin d'évaluer les conséquences psychologiques de la crise sanitaire sur cette tranche d'âge et mener des actions concrètes (permanences d'accueil psychologique, etc). (*mission santé-prévention de la COMPA et CCAS en lien avec les acteurs jeunesse : services jeunesse municipaux, associations de jeunes, maison départementale des adolescents...*)
- Repérer les **élèves** en difficulté psychologique et prévoir des temps d'échanges collectifs sur les conséquences relationnelles nées de la crise sanitaire. (*Etablissements scolaires et Inspection*)
- **Former les personnels des CCAS** aux risques psychologiques et à l'orientation des personnes touchées. (*Formation mutualisée avec le soutien de la COMPA ?*), sensibiliser également les **bénévoles des associations d'entraide** à cette thématique.
- Etre vigilant quant à l'impact psychologique de la crise sanitaire sur les **personnes suivies par des acteurs sociaux spécifiques**, mener à leur niveau des actions pour réduire l'isolement.
- Former les auxiliaires de vie et les bénévoles au repérage de difficultés psychologiques chez les bénéficiaires, pousser à ce que les troubles psychologiques soient pris en compte en France dans les parcours **d'aide à domicile**.

« Réinventer le lien social, la convivialité et les différents modes de contact » (2^{ème} axe)

Sur la question du soutien aux associations culturelles et sportives, vecteur majeur de lien social fragilisé par la crise :

- Simplifier et unifier les formulaires de demandes d'aides, prévoir de nouvelles **aides publiques** exceptionnelles, refaire le point sur l'attribution des subventions et des salles en fonction de l'apport réel à la vie locale. (*Cette action pourrait être menée par la COMPA et les communes*)
- Initier des **rencontres inter-associatives à l'échelon communal** pour que les associations puissent échanger des bonnes pratiques – il y a eu beaucoup d'innovations pendant la crise (*communes*)
- Proposer un accompagnement à la **recherche de nouvelles ressources financières** plus covid-compatible que l'organisation d'événements, proposer des **formations** (sur les aspects juridiques de la vie associative etc) et faire connaître des associations des guides existants (*COMPA, SIVOM ...*)

Sur la nécessité de relancer la convivialité et le lien social mais en trouvant de nouveaux modes de contacts :

- Réinventer la **convivialité à l'ère du covid** (qui n'est pas finie), par exemple avec la remise à des personnes âgées de colis de Noël, courriers ou dessins faits par des enfants). (*action CCAS*)
- Au niveau des fédérations locales des **clubs des aînés** réaliser un bilan de la crise sanitaire et en tirer des pistes de travail pour renforcer à l'avenir leurs **capacités d'adaptation** et ne plus être à l'arrêt. Un minimum de numérique semble incontournable et d'autres formats sont à trouver (échanges conviviaux par courrier/téléphone, plein air, petits groupes...)
- Dans **l'aide à domicile**, prévoir que **l'apport de lien social** soit intégré au diagnostic puis à l'accompagnement des bénéficiaires (prévoir stock de tablettes pour organiser des visios avec les familles) et reprendre l'organisation d'actions collectives dès que possible via des adaptations.
- Développer la convivialité au sein des **associations d'entraide**, pour les bénévoles et les publics.
- Inciter les **associations sportives et culturelles** à noter les **moyens privilégiés pour joindre** chaque adhérent, afin de ne pas perdre le lien quelles que soient les circonstances.

Sur l'accroissement de la place du numérique dans les modes de contacts :

- La crise ayant fait encore ressortir davantage ce type de besoin, mieux orienter le grand public vers des **services d'accompagnement aux démarches administratives** en ligne, notamment l'Espace Multimédia de la COMPA dont les moyens humains sont entrain d'être renforcés. (*communes*)
- Former les associations culturelles et sportives à l'utilisation du **numérique dans l'organisation d'activités associatives** et à l'orientation de leurs adhérents les plus en difficulté (*Espace Multimédia*)
- Dans le domaine de **l'emploi**, poursuivre le développement du recours au distanciel (permet par ex de toucher des jeunes ayant des problèmes de mobilité) mais **ne pas exclure ceux en difficulté avec le numérique** en proposant des rdv décentralisés, recourant au téléphone et accompagnant si possible au numérique (aides à l'acquisition de matériel, orientation vers l'Espace Multimédia..).
- Au niveau des **acteurs sociaux** en lien avec des publics spécifiques, continuer à utiliser le **numérique** pour garder un **lien** avec les bénéficiaires et toucher de **nouveaux publics**.

Sur la question spécifique du développement des contacts par voie numérique dans le milieu scolaire :

- Prévoir des aides financières pour que les **élèves dépourvus d'équipement numérique** aient une **tablette** (*Département pour les collégiens et communes pour les primaires*), aider aussi de manière significative à **l'équipement numérique des enseignants à leur domicile** et leur faire connaître des **ressources méthodologiques** sur comment organiser un enseignement à distance (*Inspection*)
- Continuer à développer **l'équipement numérique des établissements** scolaires (*Ministère*)
- Recourir à la **visio** en cas de force majeure, même pour les plus jeunes, moyennant des adaptations.
- Introduire plus d'activités **ludiques** et d'activités en **sous-groupes** y compris en distanciel.
- Apprendre davantage aux enfants à **travailler seul** sans la pression des élèves et profs.
- **Donner des méthodes aux parents** pour l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et leur donner une lisibilité sur le projet pédagogique de chaque enseignant (*établissements et Inspection*)
- Informer les **familles** sur le plan de **continuité** de l'établissement scolaire, mais aussi leur **demandeur un retour** sur leurs équipements, leurs questions et avoir une **approche très pragmatique** de cette « continuité » (par exemple sur formats de fichiers à envoyer). (*établissements et Inspection*)
- Proposer systématiquement des **alternatives au numérique** en cas de retour au distanciel (papier, avoir toujours une liste actualisée des n° de téléphone des familles...). (*établissements*)

Sur la prévention de la dégradation des liens sociaux :

- Rappeler le rôle du **médiateur** pour apaiser les tensions de voisinage (*Mairies, Gendarmerie...*)
- Rappeler quels services/associations contacter dans le domaine des **violences intra-familiales**, orienter le public touché. (*Mairies dans bulletins/sites municipaux, CCAS*)
- Développer la **prévention de la délinquance**, tisser dans ce cadre davantage de relations entre Gendarmerie et Mairies.
- **Informé sur les escroqueries par Internet** (*Mairies dans bulletins/sites municipaux, Gendarmerie*)

« Développer les solidarités (bénévolat, aidants...) » (3ème axe)

Sur les solidarités de manière générale :

- **Valoriser** tous types d'actions de **solidarité ayant pu avoir lieu pendant la crise** (*action CCAS*)
- Valoriser les **partenariats inédits** qui se sont mis en place pendant la crise sanitaire (ex : dons de la part d'entreprises etc.) afin **d'encourager leur renouvellement** (*Département ou COMPA*).
- Sensibiliser le grand public au sujet des **populations étrangères** (*Département et assos de FLE*)

Sur le bénévolat :

- **Remercier les bénévoles** qui se sont impliqués au sein des **CCAS** pendant la crise (article dans le journal, petit cadeau etc), les fidéliser et remplacer ceux trop épuisés. (*CCAS*)
- Créer un **comité de suivi relatif au bénévolat** dans les assos d'entraide (*Département ou COMPA*)
- Lancer une **campagne de communication** pour trouver des bénévoles dans le secteur des assos d'entraide, en citant en exemple ceux devenus bénévoles pendant la crise (*collectivités territoriales*)
- Aider à la **mise en lien** entre personnes souhaitant devenir bénévoles et associations d'entraide (*collectivités territoriales et France Bénévolat*)
- Inventer de **nouvelles modalités de bénévolat** pour mobiliser d'autres personnes (par ex possibilité de s'inscrire simplement sur des plannings). (*Associations avec l'appui de réseaux et de collectivités*)
- Inciter les associations d'entraide à se doter de « **charte du bénévolat** » car si un nouveau bénévole est perdu il a tendance à ne pas perdurer. (*Associations avec l'appui de réseaux et de collectivités*)
- **Mieux former** les bénévoles du secteur associatif de l'entraide, par exemple au numérique. (*idem*)
- Défendre l'idée que le **bénévolat soit reconnu** (en tant qu'expérience, voire financièrement etc.).
- Agir également sur la question du bénévolat dans le **milieu associatif et culturel**. (*idem*)

- Repérer les **aidants** familiaux épuisés par la crise sanitaire, les orienter pour qu'ils trouvent des appuis durables ou temporaires (*CCAS et acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques*).

« Faire évoluer les modes de fonctionnement du secteur social (associatif ou professionnel) » (4ème axe)

- **Initier des échanges** entre **associations d'entraide** ayant des missions analogues sur leurs problématiques communes, et développer les liens entre ces associations et les acteurs sociaux publics. (*associations d'entraide, avec l'impulsion de collectivités territoriales*)
- « Militer » au niveau national pour que le secteur du **handicap** soit doté de **davantage de moyens publics** (places IME et ULIS, postes AVS, logements inclusifs avec postes d'accompagnants) (*acteurs sociaux du secteur du handicap, avec l'appui des collectivités locales et de l'Inspection Académique*)

Faire évoluer la posture et l'action des CCAS (cette action pourrait être menée par les CCAS avec le soutien de la COMPA et des réseaux de CCAS) :

- Proposer une **action sociale plus développée**, plus cohérente, de **plus long terme** (pas uniquement du palliatif ponctuel), prévoir si besoin une hausse de **moyens** financiers et humains dédiés et une meilleure **formation** des salariés et des élus en charge des CCAS
- Se regrouper et se structurer entre CCAS et construire un **projet commun**, créer au moins un **réseau** des techniciens de CCAS et adhérer aux réseaux départementaux et nationaux
- Dédier du temps à construire des **partenariats** entre acteurs sociaux, développer un rôle de « **place centrale** » des CCAS, mieux **faire connaître** du public CCAS et autres acteurs sociaux.

Sur l'attractivité des métiers du social :

- **Communiquer sur les évolutions** Ségur dont ont bénéficié certains métiers liés au **handicap**, aux **EHPAD** etc. pour essayer de palier à leurs difficultés de recrutement. (*Collectivités et acteurs emploi*)
- Apporter des **améliorations structurelles** (contenu emploi, perspectives évolution, aides aux déplacements...) pour rendre le travail d'aide à domicile plus attractif (*Aide à domicile et ministère*)

Sur l'évolution de diverses pratiques :

- Développer davantage d'actions pour « **aller vers le public** » où il est (domicile, EHPAD, aires Gens du Voyage, etc.). (*Acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques.*)
- Reprendre hors précipitation de la crise les **listes de personnes vulnérables** (CCAS)
- Expérimenter de **nouveaux modes de fonctionnement** (par ex recevoir sur rdv) (CCAS)
- Renforcer la **communication entre auxiliaires** suivant la même personne (*Aide à domicile*)

« Autres préconisations diverses (formation, précarité et habitat)» (5ème axe)

Sur le milieu scolaire et la formation :

- Permettre aux établissements scolaires différents types d'adaptations des **protocoles sanitaires**.
- Prévoir du soutien, du tutorat pour **prévenir le risque de décrochage** scolaire (la crise a fragilisé les élèves qui étaient déjà les plus fragiles). (*action par les établissements scolaires*)
- **Repérer et accompagner** les lycéens et étudiants en **décrochage** scolaire (*Mission Locale*)
- Etre vigilant concernant les **jeunes enseignants** stagiaires qui ont débuté leur carrière en distanciel.
- Développer la **formation initiale et continue pour pallier aux difficultés de recrutement** accrues dans certains secteurs par la crise sanitaire. (*Acteurs de l'emploi et de la formation*)

Sur la lutte contre la précarité et le non-recours aux aides :

- Etre vigilant sur l'arrivée de **nouveaux types de publics** et le risque de « **non recours** » (CCAS)
- Etre attentif concernant la **précarité** croissante de **certaines jeunes**. (*Acteurs de l'emploi et du social*)
- Mieux communiquer entre partenaires pour **orienter les publics** et **dédramatiser** le fait de franchir la porte d'une association d'entraide (*Département, CCAS, associations d'entraide, etc.*)
- Lancer des **appels aux dons** pour les associations d'entraide (par ex titres restaurants accumulés pendant la crise). (*Départemental, COMPA, associations d'entraide*).

- Poursuivre les efforts de **création de logements grand public** (hausse demande suite à séparations de couples pendant la crise) et créer des logements type « villages **seniors** » ou « intergénérationnels » alternatifs aux EHPAD et au maintien à domicile (*Communes et PLH COMPA*)

Un travail à poursuivre

L'arrivée de la crise sanitaire, par sa soudaineté et son ampleur, a durement impacté le territoire du Pays d'Ancenis comme la France entière.

La crise sanitaire a révélé en Pays d'Ancenis un certain nombre de problématiques pas nouvelles mais qui ont été accentuées par ce contexte particulier. Notamment : le développement de l'usage numérique avec des conséquences notables sur l'accentuation de la fracture numérique, les problèmes d'attractivité des métiers du secteur médico-social, la fragilité du monde associatif et du bénévolat.

Ces constats doivent inciter à une très grande vigilance pour les mois à venir, la crise et ses contraintes n'étant pas arrivées à son terme.

En particulier, les collectivités locales auraient un rôle à jouer pour aider à la revitalisation du secteur associatif ; le secteur social doit évoluer vers notamment plus d'échanges entre CCAS des différentes communes et entre acteurs du territoire ; des actions en faveur de la santé physique et mentale seraient à développer

Le Conseil de Développement a identifié dans son étude d'autres pistes d'amélioration afin d'alimenter la réflexion des collectivités territoriales et de divers acteurs du territoire. Il se tient à disposition pour échanger avec eux afin de tenter de faire face ensemble aux conséquences de cette crise sanitaire.

Vous pouvez télécharger l'étude complète sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis :

www.pays-ancenis.com

(Rubriques : COMPA/Nos Partenaires/ Conseil de Développement / La Commission Vie Sociale)

Contact

Conseil de Développement

Tél : 02.40.96.44.79

conseil-de-developpement@pays-ancenis.com

Le Conseil de développement, qu'est-ce que c'est ?

Organe consultatif du Pays d'Ancenis, le Conseil de Développement a été créé en 2005. Il permet l'implication d'acteurs du territoire de tous horizons sur les problématiques du territoire.

Il est associé régulièrement aux démarches engagées par la COMPA sur le territoire (élaboration du Projet de Territoire, politiques contractuelles, participation aux études sectorielles) et s'implique, sur saisine de la COMPA ou auto-saisine, dans des réflexions sur différents sujets.

Ainsi, le Conseil de Développement a réalisé plusieurs études : sur la mobilité domicile-travail (2019-2020), la dématérialisation des services au public (2018-2019), les freins au développement des entreprises du Pays d'Ancenis (2018-2019), l'accompagnement à la création d'entreprise (2016-2017), les circuits courts alimentaires de proximité (2014-2015), le handicap (2013-2016), la jeunesse (2012), ...

A cela s'ajoute de nombreuses contributions (sur les déchets en 2021, la prise de compétence mobilité en 2020, le projet de territoire en 2019, le bien vieillir en 2014, le SCOT en 2013...) et l'organisation de débats ouverts au public (cinés-débats ou conférences sur le devenir du pays d'Ancenis, l'Union Européenne, la mobilisation citoyenne etc.).

